

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE : 1 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. DUBOIS, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT,
M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. AZIMI, Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme. KHARJA, M.
FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. GAYDOUK	(Procuration à M. LONGEAULT)
Mme BOUKANDOURA	(Procuration à M. GAILLARD)
Mme. BIGLIONE	(Procuration à Mme. ARENOU)
Mme SIRAS	(Procuration à M. FARIGOULE)
M. ODIRA	(Procuration à Mme. KHARJA)

Absents excusés :

M. CAMARA
M. ALIM
M. MARCIN
M. HILALI
Mme. LARABI

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et 13,

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire,

CONSIDERANT que Le compte de gestion de l'exercice 2022 établi par le comptable de la Ville est conforme au compte administratif de la commune et les résultats sont identiques,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2022 présente les résultats suivants :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (<i>recettes - dépenses</i>)	841 012,23 €
Solde antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	2 752 452,07 €
Résultat de clôture (A)	3 593 464,30 €
Investissement	
Résultat de l'exercice (<i>recettes - dépenses</i>)	1 087 378,58 €
Solde antérieur reporté (ligne 001 du CA N-1)	-3 892 826,09 €
Résultat de clôture (B)	-2 805 447,51 €
Résultat global de clôture (A+B)	788 016,79 €
Solde des Restes A Réaliser (<i>recettes - dépenses</i>) (C)	521 775,18 €
Besoin de financement (D=B+C)	-2 283 672,33 €
Excédent de fonctionnement reporté (A+D)	1 309 791,97 €

REUNI sous la présidence de Yassine BOUCHELLA, Madame Catherine ARENOU, Maire, s'étant retirée au moment du vote,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages (Opposition de M. FARIGOULE, Mme. KHARJA, Mme. AZDAD, Mme SIRAS représentée par M. FARIGOULE et M. ODIRA représenté par Mme. KHARJA).

DECIDE :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

D'ARRETER à la somme de 788 016,79€, le résultat global de clôture,

D'ARRETER un résultat excédentaire de fonctionnement de 3 593 464,30€,

D'ARRETER à la somme de 2 805 447,51€, comme déficit d'exécution de la section d'investissement,

D'ARRETER à la somme en recette de 521 775,18€, comme solde des restes à réaliser d'investissement,

D'ARRETER à la somme de 2 283 672,33€ le besoin de financement de la section d'investissement,

DE DÉCLARER toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés.

Chanteloup-les-Vignes, le treize juin deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



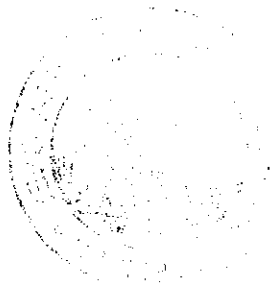
François LONGEAULT

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :

- la transmission à la Sous-Préfecture
le :

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-31-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230613-2023-DEL-31-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2023